



Addendum au Règlement
Particulier des Compétitions
ROLLER HOCKEY
pour les championnats de
France de ligue féminine

Table des matières

0. PREAMBULE	2
1. CHAMPIONNAT DE LIGUE FEMININE N1	2
1.1. HEURES DES RENCONTRES	3
1.2. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.3. CLASSEMENT FINAL	4
1.4. QUALIFICATION FINALE	4
2. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LIGUE FEMININE N2	4
2.1. HEURE DES RENCONTRES (PHASE DE QUALIFICATION)	5
2.2. PHASE DE QUALIFICATION	5
2.3. PHASE FINALE PLAY-OFF	5
2.4. CLASSEMENT FINAL	7
2.5. QUALIFICATION FINALE	7
3. ARBITRAGE	8
3.1. DESIGNATION	8
3.2. INDEMNISATION ET FRAIS DE DEPLACEMENT	8
4. SAISIE DES RAPPORTS OFFICIELS DE MATCH DANS LE MODULE DE RESULTATS	8

0. PREAMBULE

Conformément aux mesures transitoires adoptées en août 2021 pour faciliter le maintien des matchs et permettre aux club de consolider leurs effectifs, la Commission sportive Roller Hockey retient, pour la saison 2021-2022, une formule de compétition différente de celles décrites aux paragraphes 5.3 et 5.4 du Règlement particulier des compétitions Roller Hockey.

Les paragraphes 5.1, 5.5 et 5.6 du Règlement particulier des compétitions Roller Hockey s'appliquent aux championnats décrits ci-dessous.

1. Championnat de Ligue féminine N1

- A. Le championnat de France de Ligue féminine N1 sous la forme d'une compétition combinée avec une phase de qualification et une phase finale play-off.
- B. Par dérogation à l'article 6.1.1 A du règlement sportif, l'effectif minimum des équipes pour le championnat de France de Ligue féminine N1 est fixé à 6 joueuses plus une gardienne de but.
- C. Par dérogation à l'article 6.1.2 A du règlement sportif, la présence d'un officiel d'équipe n'est pas exigée pour le championnat.
- D. Une association ne peut être représentée dans ce championnat que par une seule équipe.

1.1. Heures des rencontres

Le coup d'envoi des rencontres durant la saison régulière doit être donné le samedi entre 18h00 et 20h30 ou le dimanche entre 9h00 et 13h00. En cas de lever de rideau d'un match de Ligue Elite/N1/N2/N3, le coup d'envoi peut être donné le samedi à 16h00 au plus tôt.

1.2. Phase de qualification

- A. La phase de qualification se déroule en une série de matchs en Aller/Retour sous forme de plateaux.
- B. Le championnat est disputé en 6 journées de championnat au cours desquelles chaque équipe dispute 2 matchs (le samedi et/ou le dimanche).
- C. Les rencontres de chaque journée sont organisées sur 2 plateaux distincts regroupant 3 ou 4 équipes.
- D. Les rencontres se déroulent en format éliminatoire selon l'article 5.3.2 du règlement sportif.
- E. Le classement des équipes est établi conformément aux dispositions de l'article 11.3.3 du règlement sportif.
- F. Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place sont qualifiées pour la phase finale play-off.

1.3. Phase finale play-off

La phase finale play-off se tient dans une enceinte sportive désignée par la Commission sportive Roller Hockey et répondant au cahier des charges des finales.

Elle se tient sur un même week-end : les demi-finales le samedi et les finales le dimanche.

1.3.1. Demi-finales

Les demi-finales consistent en séries de matchs simples de 2x 25 min en format éliminatoire selon l'article 5.3.2 du règlement sportif et respectant le tableau suivant :

Série	Équipe 1	Équipe 2
1	1 ^{ère} de la phase de qualification	4 ^{ème} de la phase de qualification
2	2 ^{ème} de la phase de qualification	3 ^{ème} de la phase de qualification

1.3.2. Finales

Les finales consistent en séries de matchs simples de 2x 25 min en format éliminatoire selon l'article 5.3.2 du règlement sportif et respectant le tableau suivant :

Série	Équipe 1	Équipe 2
3	2 ^{ème} Série 2	2 ^{ème} Série 1
4	1 ^{ère} Série 1	1 ^{ère} Série 2

- A. L'équipe gagnante de la série 4 est proclamée championne de France de Ligue féminine N1.
- B. L'équipe perdante de la série 4 est proclamée vice-championne de France de Ligue féminine N1.

1.4. Classement final

1 ^{ere}	Équipe gagnante de la série 4
2 ^{ème}	Équipe perdante de la série 4
3 ^{ème}	Équipe gagnante de la série 3
4 ^{ème}	Équipe perdante de la série 3
5 ^{ème}	5 ^{ème} de la phase de qualification
6 ^{ème}	6 ^{ème} de la phase de qualification
7 ^{ème}	7 ^{ème} de la phase de qualification

1.5. Qualification finale

- A. Sont qualifiées pour participer au championnat de France de Ligue féminine N1 la saison suivante :
 - Les équipes classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place.
- B. Est qualifiée pour participer au championnat de France de Ligue féminine N2 la saison suivante :
 - L'équipe classée 7^{ème}
- C. Le classement final sert de base aux sélections pour les coupes européennes féminines, derrière l'équipe Championne de France de Ligue féminine N1 et celle vainqueur de la Coupe de France seniors féminines.

2. Championnat de France de Ligue féminine N2

- A. Le championnat de France de Ligue féminine N2 se déroule sous la forme d'une compétition combinée avec une phase de qualification et une phase finale play-off.
- B. Par dérogation à l'article 6.1.1 A du règlement sportif, l'effectif minimum des équipes pour le championnat de France de Ligue féminine N2 est fixé à 6 joueuses plus une gardienne de but.
- C. Par dérogation à l'article 6.1.2 A du règlement sportif et hormis pour la phase finale, la présence d'un officiel d'équipe n'est pas exigée pour le championnat.
- D. Une association peut être représentée dans ce championnat par plusieurs équipes

2.1. Heure des rencontres (phase de qualification)

2.1.1. Cas des matchs en plateau et des regroupements de matchs

- A. Le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 15h00 et 20h30 ou le dimanche entre 9h00 et 16h30.
- B. Le planning des matchs doit être organisé de façon à ce que le coup d'envoi des matchs impliquant une équipe basée à plus de 500 km du lieu de la rencontre soit donné au plus tard à 12h30 le dimanche.

2.1.2. Cas des matchs isolés

- A. Le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 18h00 et 20h30 ou le dimanche entre 10h00 et 13h00. En cas de lever de rideau d'un match de Ligue Elite/N1/N2/N3, le coup d'envoi peut être donné à 16h00 au plus tôt.

2.2. Phase de qualification

- A. La phase de qualification se déroule sous forme de 3 poules (A, B et C) de 4 équipes en matchs aller/retour/aller, en regroupement de matchs et en matchs isolés.
- B. Les rencontres de la phase de qualification se déroulent en format éliminatoire selon l'article 5.3.2 du règlement sportif.
- C. Le classement des équipes est établi conformément aux dispositions de l'article 11.3.3 du règlement sportif.
- D. Les équipes classées aux 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} places de chaque poule sont qualifiées pour disputer la phase finale play-off.

2.3. Phase finale play-off

2.3.1. Quarts de finale play-off

- A. Les quarts de finale play-off se déroulent sous forme de 3 plateaux de 3 équipes.
- B. Les rencontres se déroulent en format standard selon l'article 5.3 du règlement sportif.
- C. Les plateaux sont constituées comme suit :

Plateau	Équipe 1	Équipe 2	Équipe 3
D	1 ^{ère} Poule A	2 ^{ème} Poule B	3 ^{ème} Poule C
E	1 ^{ère} Poule B	2 ^{ème} Poule C	3 ^{ème} Poule A
F	1 ^{ère} Poule C	2 ^{ème} Poule A	3 ^{ème} Poule B

L'ordre des matchs est le même, dans chaque plateau :

Match		
1	Équipe 3	Équipe 1
2	Équipe 2	Équipe 3
3	Équipe 1	Équipe 2

- D. Les ¼ de finales se tiennent chez le club de l'équipe classée 1ère de sa poule de qualification, sous réserve de la disponibilité de son gymnase dans les créneaux horaires définis et de la validation par la Commission Sportive Roller Hockey.
- E. Si le club désigné est dans l'impossibilité d'organiser le plateau, l'organisation du plateau est confiée à l'équipe classée 2ème de sa poule de qualification.
- F. Le classement des équipes est établi conformément aux dispositions de l'article 11.3.3 du règlement sportif.
- G. Les équipes classées à la 1ère et à la 2ème place de chaque série sont qualifiées pour participer à la demi-finale.

2.3.2. Demi-finales play-off

- A. Les demi-finales se déroulent sous forme de 2 plateaux de 3 équipes.
- B. Les rencontres se déroulent en format standard selon l'article 5.3 du règlement sportif.
- C. Les plateaux sont constituées comme suit :

Plateau	Équipe 1	Équipe 2	Équipe 3
G	1ère Plateau X (*)	2ème Plateau Y (*)	2ème Plateau Z (*)
H	1ère Plateau Y (*)	1ème Plateau Z (*)	2ème Plateau X (*)

(*) Un tirage au sort effectué sous la responsabilité de la commission sportive Roller Hockey déterminera la correspondance entre les plateaux D-E-F des quarts de finale play-off et les désignations X-Y-Z du tableau ci-dessus.

L'ordre des matchs est le même dans les plateaux G et H :

Match		
1	Équipe 3	Équipe 1
2	Équipe 2	Équipe 3
3	Équipe 1	Équipe 2

- D. Les demi-finales se tiennent chez le club de l'(une des deux) équipe(s) classée(s) 1ère(s) de son plateau de quart de finale s'il n'a pas accueilli un quart de finale. Dans le cas contraire, la demi-finale se tient chez le club de l'(une des deux) équipe(s) classée(s) 2ème(s) de son plateau de quart de finale. Dans tous les cas, le lieu d'accueil est soumis à la validation de la Commission Sportive Roller Hockey.
- E. En cas de disponibilité des plusieurs salles, l'équipe la plus centrale du plateau sera choisie sous réserve que l'enceinte sportive respecte le cahier des charges des phases finales.
- F. Les équipes classées à la 1ère et à la 2ème place de chaque plateau sont qualifiées pour participer à la finale play-off.

2.3.3. Finale play-off

- A. La finale play-off se tient dans une enceinte sportive désignée par la Commission sportive Roller Hockey et répondant au cahier des charges des finales.
- B. La finale play-off consiste en 4 séries de matchs simples de 2x 25 min en format éliminatoire selon l'article 5.3.2 du règlement sportif et respectant le tableau suivant :

Série	Équipe 1	Équipe 2
I	1 ^{ère} plateau G	2 ^{ème} plateau H
J	1 ^{ère} plateau H	2 ^{ème} plateau G
K	Perdante série I	Perdante série J
L	Gagnante Série J	Gagnante Série I

- C. Elle se tient sur un même week-end : les séries I et J le samedi et les séries K et L le dimanche.
- D. L'équipe gagnante de la série L est proclamée championne de France de Ligue féminine N2.
- E. L'équipe perdante de la série L est proclamée vice-championne de France de Ligue féminine N2.

2.4. Classement final

Le classement final est établi comme suit :

1 ^{ère}	Équipe gagnante de la série L
2 ^{ème}	Équipe perdante de la série L
3 ^{ème}	Équipe gagnante de la série K
4 ^{ème}	Équipe perdante de la série K
5 ^{ème}	3 ^{èmes} des plateaux G et H
7 ^{èmes}	3 ^{èmes} des plateaux D, E et F
10 ^{èmes}	4 ^{èmes} des poules A, B et C

2.5. Qualification finale

- A. L'équipe classée à la 1^{ère} place est qualifiée pour participer au championnat de France de Ligue féminine N1 la saison suivante
- B. Les équipes suivantes participent au championnat de France de Ligue féminine N2 la saison suivante.
- C. Si une équipe refuse la montée la saison suivante, elle ne sera alors pas autorisée à participer aux phases finales ou aux poules hautes.

3. Arbitrage

3.1. Désignation

- A. La désignation des arbitres est à la charge de la Commission sportive Roller Hockey :
 - pour le championnat de France de Ligue féminine N1
 - pour la phase finale du championnat de France de Ligue féminine N2
- B. La désignation des arbitres pour la phase de qualification du championnat de France de Ligue féminine N2 est à la charge de l'organisateur du plateau ou du club receveur.
- C. Les désignations s'opèrent conformément aux dispositions de l'article 7.1.1 des règlements sportifs du Roller Hockey.

3.2. Indemnisation et frais de déplacement

- A. L'indemnisation des arbitres pour les phases hors phases finales est à la charge du club retenu pour accueillir les rencontres.
- B. L'indemnisation des arbitres pour les phases finales est à la charge de la Commission sportive Roller Hockey .
- C. Les frais de déplacement des arbitres pour les finales N1 et N2 sont à la charge de la Commission sportive Roller Hockey.

4. Saisie des rapports officiels de match dans le module de résultats

Conformément aux dispositions de l'article 8.3 du règlement sportif et sous peine d'une pénalité financière de niveau 1 (art. 14.6.1.J), les rapports officiels de match doivent être saisis dans le module de résultats directement en ligne pendant la rencontre.